OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE GEMBLOUX

FRW, le 29 avril 2016

Information & consultation villageoise à Grand-Manil
Le **25 avril 2016**, salle paroissiale Sainte-Thérèse
Synthèse

Participants :

- ***17 citoyens***
- *Pour le **Conseil communal** (6) : Marc BAUVIN (Echevin), Emmanuel DELSAUTE (Cons. Comm.), Gauthier DE SAUVAGE (Echevin), Benoît DISPA (Bourgmestre), Alain GODA (Echevin), Guy THIRY (Cons. Comm.)*
- *Pour l'**Administration communale** : Christine HUBERT (Pôle cadre de vie, agent relais ODR)*
- *Pour le **CREAT-UCL** : Anne SINZOT (Auteure du PCDR)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Michaël PLUIJGERS (agent appui), Jocelyne VAN LIERDE (Agent traitant Gembloux)*

Copie :

- *Mise en ligne sur site internet de la Ville de Gembloux*
- *au Collège communal de Gembloux*
- *à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice Générale, à l'agent relais de l'ODR*
- *à la Direction de la FRW*
- *à l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *au CREAT-UCL*
- *aux participants*

Annexes :

- Annexe 1 – Powerpoint présentation
- Annexe 2 – Résultats de la consultation de Grand-Manil

Ordre du jour :

1. *Introduction*
2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*
3. *Présentation du pré-diagnostic communal*
4. *Consultation par sous-groupe thématique*
5. *Questions à approfondir en plénière*
6. *Présentation de l'étape suivante : Groupes de travail et renouvellement de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)*
7. *Conclusion*

---

1. Introduction

Monsieur le Bourgmestre, Benoît DISPA, souhaite la bienvenue aux participants. Forte de l'expérience de leur première Opération de Développement Rural (ODR) qui a permis à de nombreux projets de voir le jour dans la plupart des villages gembloutois, la Ville désire renouveler l'expérience dans une nouvelle ODR. Le Bourgmestre insiste sur l'importance de l'Opération de Développement Rural (ODR) pour définir les priorités d'avenir pour les villages du territoire gembloutois pour les 15 prochaines années. La mobilisation de la population en est un facteur de réussite.

La rencontre villageoise est l'occasion d'entendre les citoyens de tous les villages de l'entité (village par village). A cette occasion, les représentants politiques sont là pour écouter les citoyens, ils ne participeront donc pas aux discussions afin de laisser la libre expression des citoyens.

Ensuite, B. DISPA présente la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement qui aidera la Commune à mettre en place son ODR et le CREAT-UCL, auteur du Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Lors de son inscription, chaque participant a reçu un talon à compléter avec ce qui est selon lui l'atout principal de son village ou de sa commune et la faiblesse principale de son village ou de sa commune. Le résultat de ce mini-sondage se trouve dans l'annexe 3.

2. Présentation de l'Opération de Développement Rural

J. VAN LIERDE, agent de développement à la FRW, rappelle le cadre des ODR, et notamment :

- **Base légale** : les ODR étaient régies initialement par un Décret wallon de 1991. Celui-ci a été « modernisé » en 2014, donnant lieu à un nouveau Décret ;
- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
    - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et de développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
    - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est l'un pilier des ODR ;
    - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement du territoire. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon. Mais plus largement, de plus en plus de pouvoirs subsidiants demandent à ce qu'un projet à subventionner s'inscrive dans une stratégie locale.
- Les **acteurs principaux de l'ODR de Gembloux** sont :
    - La Ville et son administration. Elle est maître d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.

- La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 6).
- L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be) qui a pour missions :
  - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ;
  - de conseiller la Ville dans la mise en œuvre de son PCDR ;
  - d'impulser certaines réflexions ;
  - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
- La Wallonie et son administration, et plus particulièrement la DGO3, service extérieur de la division du Développement Rural, qui est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
- Le Bureau d'étude, le CREAT – UCL, qui est chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

- Les travaux participatifs qui vont être initiés déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Gembloux. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

Questions/remarques :

- Le processus du GAL vient de se terminer → Quelles sont les différences avec le PCDR ?
  - Le Groupe d'Action Local (GAL) est une dynamique supra-communale. Il s'agit, à l'instar de l'ODR, d'un processus de consultation qui vise à l'élaboration et la mise en œuvre de projets pour le développement rural d'un territoire.
  - Le GAL est plutôt un soutien aux dynamiques de projets sur un territoire transcommunal. Il fonctionne via des subsides européens qui permettent l'engagement de chargés de mission pour appuyer le développement de ces projets.
  - Outre le fait qu'il porte sur un territoire plus grand (plusieurs communes), un GAL est assez complémentaire avec un PCDR. Ce dernier offrira des possibilités de financement pour des infrastructures sur le territoire communal (ce que ne permet pas le GAL) mais le GAL pourra, notamment, faire vivre ces infrastructures.
  - Aujourd'hui, il y a 5 fiches-projets qui ont été retenues dans le cadre de l'OpenGAL du Pays de Gembloux (agriculture durable, alimentation durable, culture/numérique, mobilité, biodioversité) → voir le site de l'Agrobiopôle : http://agrobiopole.cra.wallonie.be/

3. Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé

La première étape de l'élaboration d'un PCDR est de réaliser un diagnostic du territoire communal, c'est-à-dire de dresser une vision d'ensemble de Gembloux, avec ses forces et ses faiblesses.

Dans un premier temps l'Auteur du PCDR (CREAT-UCL) a réalisé un « pré-diagnostic », c'est-à-dire une première analyse globale basée sur des analyses statistiques et cartographiques.

Ce pré-diagnostic est ensuite enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire.

A. SINZOT, du CREAT-UCL, présente le « portrait-robot » de Gembloux, synthèse succincte du pré-diagnostic du CREAT et d'éléments collectés lors de premières consultations du premier trimestre 2016 (interviews personnes ressources, enquête en ligne). La présentation de ce « portrait-robot » se trouve en annexe 2.

Questions/remarques :

- Où apparaissent les limites entre Grand-Manil et Gembloux ?
  - Elles n'ont pas été représentées sur la carte. La limite se trouve au niveau de la rue de l'Entrée Jacques (ainsi que la rue du Culot et la rue de la Rochette).

4. Consultation par sous-groupes thématiques

L'objectif de ce temps de travail est de faire réagir les participants par rapport au « portrait- robot » présenté et d'apporter leur avis sur les atouts et les faiblesses de leur commune et de leur village.

Ceux-ci seront répartis en sous-groupes. Pendant 45 minutes les différents sous-groupes sont amenés à réfléchir aux atouts et aux faiblesses du territoire sur 3 thématiques traitées à savoir :

- Habiter à Gembloux
- Vivre ensemble à Gembloux
- Travailler et entreprendre à Gembloux

Chaque panneau thématique contiendra d'une part les atouts/faiblesses repris dans le portrait-robot : les participants sont invités à les commenter, les nuancer, à ajouter des atouts/faiblesses non mentionnés. D'autre part, ils seront amenés à compléter les atouts et faiblesses propres à leur village.

→ Le résultat des travaux en sous-groupes qui reflète le ressenti des habitants **se trouve en annexe 2.**

5. Questions à approfondir en plénières

Une deuxième phase de consultation est organisée en plénière pour permettre d'éclaircir certaines contradictions et questions que l'auteur de PCDR et la FRW ont pu mettre en évidence suite aux

premières synthèses de consultation organisées durant le premier trimestre 2016 (interviews personnes ressources, enquête en ligne).

Les participants reçoivent un carton rouge et un carton vert qu'ils sont invités à brandir en fonction du fait qu'ils jugent une affirmation comme étant juste (vert) ou fausse (rouge). Ensuite, les agents de la FRW mèneront les discussions pour essayer de comprendre le nombre de cartons verts ou oranges afin d'approfondir les questions abordées.

Ces expressions pourraient paraître subjectives ou liées à un manque de connaissance d'une thématique précise mais sont le reflet du ressenti de certains habitants.

→ Affirmation 1 : Grand-Manil, quartier de Gembloux

Majorité de non

Eléments issus du débat en lien avec cette question :

- Certains pensent que oui mais la plupart estiment qu'il s'agit d'un village à part entière
- L'énergie, la dynamique est différente, Grand-Manil est village, la façon de vivre est différente que dans le centre de Gembloux
- On se connait encore, plus de proximité à Grand-Manil qu'à Gembloux centre, les habitants se disent bonjour
- Le chemin de la Blanchisserie fait le lien entre espace urbain et rural/distinction Gembloux-Centre et Grand-Manil. La différence se marque au niveau de l'aménagement du territoire.
- Cohésion qui s'est faite autour de la place de Grand-Manil. Les jeunes parents se réunissent régulièrement autour de projets (au départ en lien avec l'école, mais aujourd'hui même au-delà)
- Dualité ressentie entre « j'appartiens à Grand-Manil et à son lieu de vie, sa convivialité » et « je suis Gembloutois pour certains services et dynamiques (commerces, accès gare, etc.) »
- Il y a une distinction à faire entre Grand-Manil nord et sud qui sont séparés par la chaussée : la dynamique est différente ! On ressent moins de convivialité à Grand-Manil nord (rue étendue). On pourrait même distinguer Grand-Manil Est
- La place réalisée dans le cadre du premier PCDR n'est pas vraiment une réussite. Elle n'est pas idéalement située et peu connue/utilisée
- Certains estiment que la Ville de Gembloux s'est tellement agrandie que Grand-Manil (essentiellement) est devenu un quartier de celle-ci
- De l'extérieur, Grand-Manil semble être perçu comme un village bien distinct de Gembloux
- Depuis la fusion des communes : certains participants estiment qu'on habite l'entité, pas un village

→ Affirmation 2 : Grand-Manil, village rural

La plupart vert

Eléments issus du débat en lien avec cette question :

- Il y a des vaches au fond de certains jardins, c'est rural
- C'est rural dans son ensemble (mais pas partout, certains endroits sont plus urbains)

- Une partie de la vie rurale n'existe plus (connaître ses voisins, les interactions entre habitants, etc.) – on se connait mais ce n'est pas encore un village (on n'ose pas aller demander de l'aide chez le voisin que l'on ne connait pas)
- Beaucoup de nouveaux habitants, il est difficile de tous les connaître
- Beaucoup de jeunes se sont installés à Grand-Manil car la gare est proche mais le village reste rural
- On est semi-rural (il y a des zones bien plus rurales) – Les dimensions culturelles et folkloriques sont peu marquées et l'accès aux commerces reste facile par rapport à d'autres villages
- Village = absence de commerces, plus de bois, de champs, bâti rural, pas d'immeubles (ce qui n'est pas tout à fait le cas de Grand-Manil)
- Petite zone industrielle à GM nord qui casse le côté rural (ce n'est pas rural)
- On a envie de garder le côté rural qui reste, notamment les fermes et les vaches, aller à l'école à pied, … il y a tout un enjeu de préservation de ces éléments, notamment des espaces verts
- Difficile de maintenir les fermes
- Le fait qu'il y ait de plus en plus d'habitants n'empêche pas de garder le caractère rural ! Il faut le maintenir
- Exemple extension Bruxelles : perte caractère rural des régions voisines par une urbanisation excessive. Il ne faut pas que cela se passe de la même manière à Gembloux
- C'est vraiment le même diagnostic qui est ressorti du GAL (pression sur le maintien du caractère rural)
- Il ne faut pas agrandir Grand-Manil sans aménager des lieux de rencontres qui créent la convivialité au village / éviter les quartiers dortoirs sans dynamique de vie (place de village, café, école, etc.)
- Importance d'avoir une petite école : qui draine une petite quantité de personnes qui se connaissent d'autant mieux. Il faut faire des petites structures de ce genre par quartier pour drainer la cohésion d'un village
- L'école de Grand-Manil a failli disparaitre, cela aurait été une grande perte

→ Autre

- L'information concernant la rencontre villageoise a été perçue via les panneaux d'école, le VLAN, facebook, le bouche-à-oreille, par invitation personnelle

6. Prochaine étape : participation aux groupes de travail et appel à candidature pour la constitution de la Commission Locale de Développement Rural

Une fois le cycle de consultations villageoises clôturé, les habitants auront deux nouvelles occasions de donner leur avis : lors de GT (groupes de travail) et en posant leur candidature à la Commission Locale de Développement Rural.

Les groupes de travail seront ouverts à toute la population et auront pour objectif de faire émerger des objectifs de développement et des idées de projets en lien avec les enjeux issus du diagnostic partagé. Une série de réunions thématiques (en fonction des enjeux) seront organisées dans le courant du 2d semestre 2016.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) existe déjà suite à la première Opération de Développement Rural et devra être renouvelée après les GT afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

La CLDR n'est pas un organe décisionnel, ce rôle étant du ressort de la Ville, pouvoir local et « Maître d'ouvrage » de l'ODR.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Ville un avant-projet de P.C.D.R. comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du P.C.D.R. et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Ville ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du P.C.D.R. et de la dynamique.

Les participants ont tous reçu un formulaire les invitant à se manifester pour participer au GT ou poser leur candidature pour la CLDR.

7. Conclusions

Avant de clôturer la rencontre, la FRW encourage les participants à **informer leur entourage des prochaines rencontres par bouche-à-oreille.**

Les actualités concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (Site internet, page Facebook, bulletin communal, mailing list…)

→ http://www.gembloux.be/ma-commune/services-communaux/operation-de-developpement-rural

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Michaël PLUIJGERS & Jocelyne VAN LIERDE